

SQLI DIGITAL EXPERIENCE

SQLI

Société anonyme au capital de 3.725.610 Euros

Siège social : 2-10, rue Thierry Le Luron 92300 Levallois-Perret

RCS Nanterre 353 861 909

RAPPORT SPECIAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 19 JUIN 2024 SUR LES ATTRIBUTIONS GRATUITES D' ACTIONS AU COURS DE L'EXERCICE 2023

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-197-4 du Code de commerce, le présent rapport a pour objet de vous informer sur les attributions gratuites d'actions effectuées au cours de l'exercice 2023 par la Société au profit des salariés et mandataires sociaux de la Société.

Le présent rapport couvre l'ensemble de l'exercice clos au 31 décembre 2023.

1. ACTIONS EXISTANTES OU A EMETTRE ATTRIBUEES GRATUITEMENT EN 2023

Nous vous rappelons l'autorisation donnée au Conseil d'administration, avec faculté de délégation dans les limites légales, par l'assemblée générale mixte de la Société du 23 juin 2022 de procéder à des attributions gratuites d'actions ordinaires existantes ou à émettre de la Société au profit des salariés de la Société et/ou des mandataires sociaux visés à l'article L.225-197-1 II du Code de commerce de la Société et/ou des sociétés et groupements qui lui sont liés au sens de l'article L.225-197-2 du Code de commerce, en une ou plusieurs fois, aux conditions qu'il déterminera, et dans la limite respectivement de 461.397 actions et 10% du capital.

Le Conseil d'administration, faisant usage de cette autorisation, a, le 8 juillet 2022, approuvé la mise en place d'un plan d'attribution gratuite d'actions 2022, arrêté le plan d'attribution gratuite d'actions 2022 et délégué le pouvoir au Président et Directeur Général de déterminer, sous le contrôle du CNR, dans les limites et conditions fixées par l'Assemblée Générale Mixte du 23 juin 2022 et dans le cadre du plan d'attribution gratuite d'actions 2022 arrêté par le Conseil d'administration, l'identité des bénéficiaires et le nombre d'actions gratuites 2022 à attribuer à chacun des bénéficiaires.

L'acquisition définitive de ces actions gratuites 2022 est soumise à une condition de présence et à des conditions de performance relatives à la croissance du chiffre d'affaires et de la rentabilité opérationnelle.

Au titre de l'exercice 2023, le Président Directeur Général, usant de cette délégation, a, aux termes d'une décision du 12 octobre 2023 attribué 22.500 actions gratuites 2022 supplémentaires.

Nous vous précisons que les filiales de la Société n'ont pas attribué d'actions gratuites en 2023.

Le tableau ci-dessous présente les attributions d'actions gratuites réalisées en 2023, en vertu de l'autorisation par l'assemblée générale mixte de la Société du 23 juin 2022.

2023		Total
Attribution en date du 12 octobre 2023		
Date d'autorisation par l'AG	23.06.2022	N/A
Nombre total d'actions gratuites attribuées au 31.12.2023	22.500	22.500
Nombre total d'actions attribuées aux mandataires sociaux au 31.12.2023	-	0
Date d'acquisition	Acquisition en trois tranches : 12.10.2024(27,5%) 12.07.2025 (33,33%) 12.07.2026 (39,17%)	
Période de conservation	Trois (3) ans pour chaque tranche à compte de la date d'acquisition de chaque tranche	
Conditions de performance	Objectif de Marge ROC Objectif de CAGR	

2. ACTIONS GRATUITES ATTRIBUEES EN 2023 AUX MANDATAIRES SOCIAUX

	Nombre d'actions gratuites attribuées	Valeur des actions (en euros)
Actions gratuites attribuées durant l'exercice à chacun des mandataires sociaux de la Société par la Société dans les conditions prévues à l'article L. 225-197-2 du Code de commerce.	0	N/A
Actions gratuites attribuées durant l'exercice à chacun des mandataires sociaux de la Société par les sociétés contrôlées au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce.	0	N/A

3. ACTIONS GRATUITES ATTRIBUEES EN 2023 PAR LA SOCIETE A DES SALARIES DE LA SOCIETE

	Nombre d'actions gratuites attribuées	Nombre des salariés et mandataires sociaux bénéficiaires des actions gratuites attribuées	Valeurs des actions (en euros)¹
Actions gratuites attribuées durant l'exercice par la Société à des salariés bénéficiaires	Nombre total : 22.500	4	972.000

4. ACTIONS GRATUITES ATTRIBUEES EN 2023 AUX 10 SALARIES DE LA SOCIETE NON - MANDATAIRES SOCIAUX DONT LE NOMBRE D'ACTIONS ATTRIBUEES A ETE LE PLUS ELEVE

	Nombre d'actions gratuites attribuées	Valeurs des actions (en euros)¹
Actions gratuites attribuées durant l'exercice 2023 par la Société aux 10 salariés de la Société non-mandataires sociaux dont le nombre d'actions attribuées a été le plus élevé, dans les conditions prévues à l'article L.225-197-2 du Code de commerce.	22.500	972.000

¹ Sur la base du cours de bourse à la clôture de la dernière attribution (le 12 octobre 2023), soit 43,20 euros.